

# Sauvegarde et Embellissement de L Y O N

BULLETIN de LIAISON

ASSOCIATION LOI 1901

N° 15 Avril 1987

Agréée au titre L.121-8 et L.160-1 Code de l'Urbanisme

U N P A Y S A G E D E L A C R O I X - R O U S S E



de la PLACE SATHONAY à l'AMPHITHEATRE des TROIS GAULES

Sur les pentes de la Croix-Rousse, au dessus du Jardin des Plantes, on a retrouvé puis mis au jour l'amphithéâtre des Trois Gaules. Les premiers martyrs lyonnais de 177 y sont morts. Le pape Jean Paul II y a commencé son séjour dans notre ville le 4 octobre 1986 et les voyageurs étrangers le connaissent mieux que beaucoup de Lyonnais.

Le site pourrait être magnifique, à la hauteur de l'édifice et de ce qu'il rappelle pour Lyon et pour la France entière : le Jardin des Plantes et l'escalier menant place Sathonay autorise un aménagement d'un coût réduit.

Que faire ? D'abord établir de la place à l'amphithéâtre, de bas en haut une perspective qu'obstruent malencontreusement quelques équipements urbains mineurs (ainsi une cabine téléphonique et un abri de bus) et au sommet les restes du monument de Burdeau. Tout le monde paraît avoir oublié cet enfant de Lyon, agrégé de philosophie et homme politique, mort président de la Chambre des députés en 1894. Son buste a dû être fondu pendant la dernière guerre mondiale. Seul l'entourage demeure.

Déplaçons le monument Burdeau et rétablissons le buste ailleurs dans le jardin des Plantes. Redessinons l'escalier. Il restera ensuite à mettre en valeur l'amphithéâtre lui-même : ce sera onéreux. Mais le préalable est ce petit aménagement urbain que nous préconisons et dont la S. E. L. pourrait devenir l'initiateur.

Jacques TOURNIER

## LES PLAFONDS DU VIEUX LYON

En termes d'architecture le plafond est une surface horizontale qui limite intérieurement une pièce dans sa partie supérieure. Celui-ci a remplacé les voûtes.

Nous connaissons tous le plafond dit "à la française" composé de pièces de bois, assemblées ou non, que l'on retrouve le plus souvent dans nos immeubles anciens au moment où les lattis et le plâtre placés en sous-face au milieu du XIXe siècle sont déposés.

Si le local que devait couvrir le plafond ou plancher ne mesurait pas plus de 4 m dans sa plus grande dimension, les solives portaient directement sur les murs opposés. Au-delà de 4 à 7 m on employait une pièce de bois plus épaisse "la poutre". Les solives reposaient alors perpendiculairement à celle-ci. Des planches clouées sur les solives, parallèlement aux poutres, fermaient l'espace.

Ce type de plafond est apparu au XVIIe siècle dès lors que les "scieurs de long" ont su réaliser des arêtes plus vives et des bois plus droits.

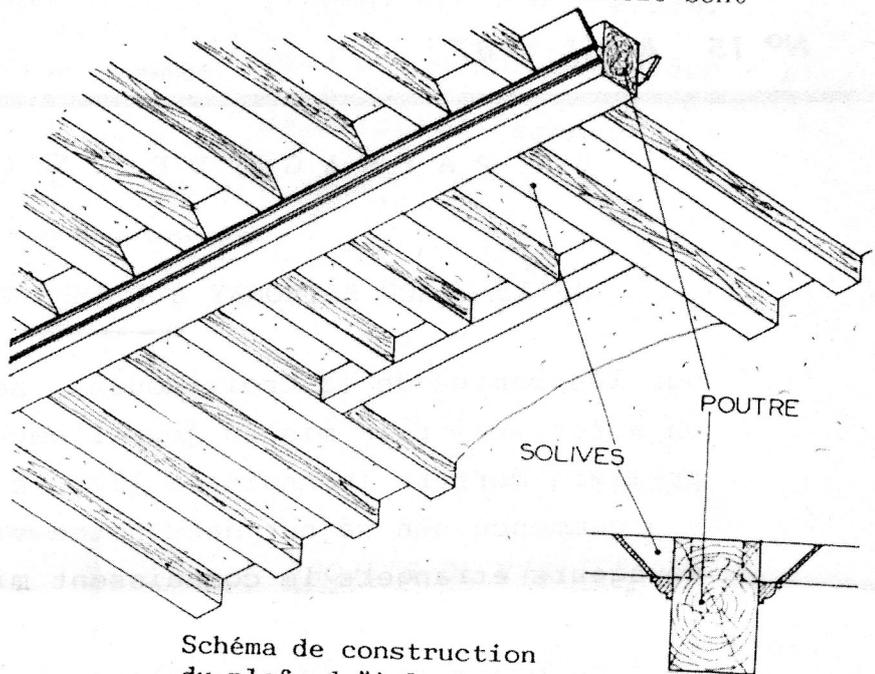


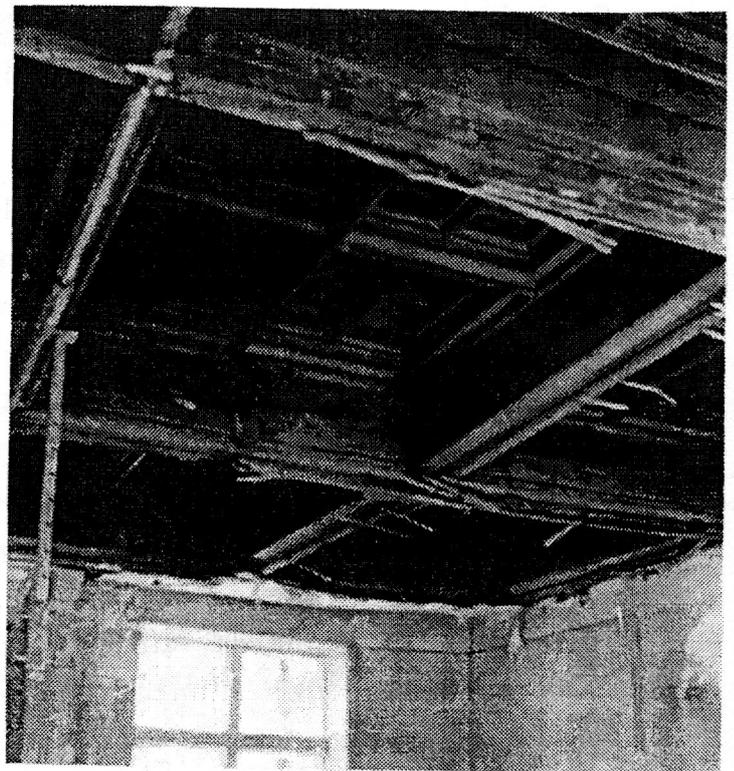
Schéma de construction du plafond "à la Française"

Auparavant, vers le XVe siècle, on utilisait les plafonds à caissons ou à caisson comme élément de décoration. Ils étaient souvent peints. La grande dimension des pièces de réception nécessitait la mise en oeuvre de ce type de plafond et évitait ainsi que les pièces de bois de forte section ne se vrillent.

Aujourd'hui le Vieux-Lyon abrite deux immeubles avec de tels plafonds, l'un au 10 de la rue JUIVERIE, l'autre découvert tout dernièrement lors de la réhabilitation du 5 rue du BOEUF, où un plafond à double caissons avec ornement de moulures droites a été mis à jour.

Ce rare plafond semble n'avoir jamais connu d'autre décor qu'une simple peinture uniforme.

Plus exceptionnellement ces caissons sont recouverts d'un riche décor, renaissance agrémentée de dorure.

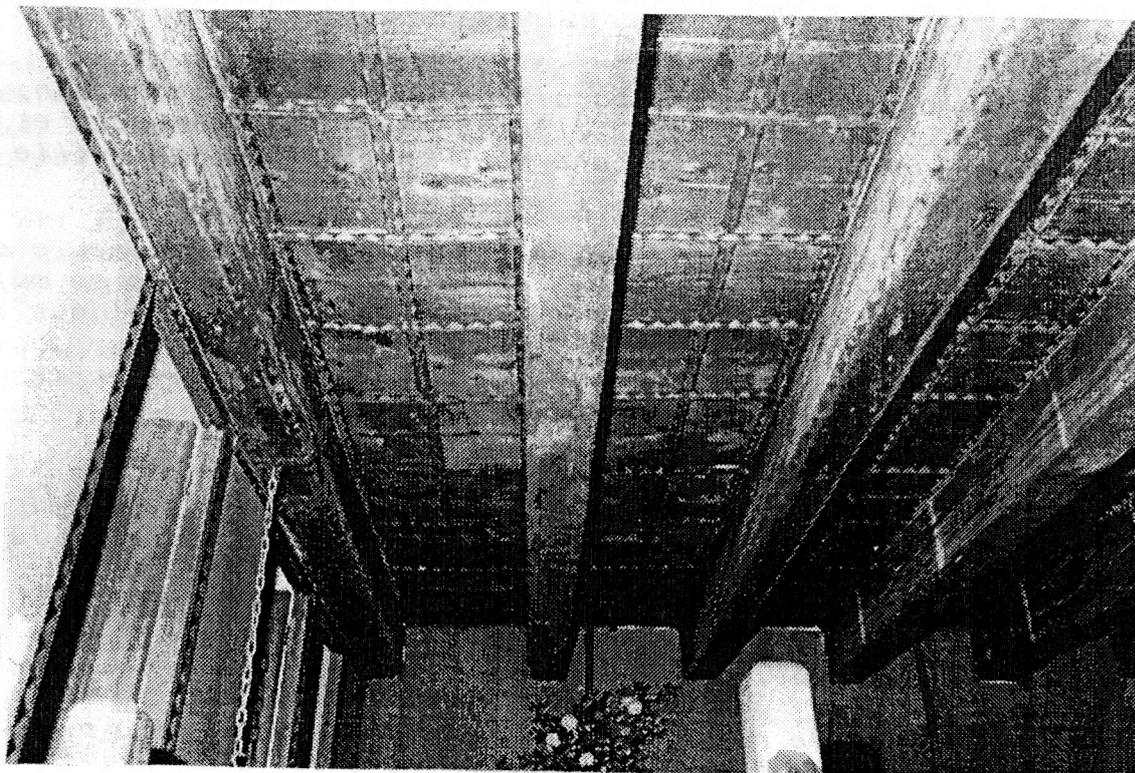


PLAFOND A CAISSONS  
5 RUE DU BOEUF

Si nous remontons encore dans le temps, au XIII<sup>e</sup> siècle les plafonds des grandes pièces étaient réalisés uniquement avec des poutres de forte section (souvent carrées), posées entre les murs et espacées de 20 à 50 cm. Un grain d'orge marquait les angles inférieurs des poutres. Ces planches posées perpendiculairement au sens des poutres étaient clouées et un liteau cachait l'irrégularité des sciages.

Ces plafonds étaient décorés de peintures. Nous pouvons en admirer notamment dans les logements des immeubles du 12 rue ST GEORGES et du 2 place du CHANGE et comme nous le montre la photo, au 9 rue ST JEAN.

Ces quelques exemples nous montrent la diversité des décorations intérieures des logements du Vieux LYON qui, comme les plafonds, peuvent s'agrémenter de cheminées, de boiseries et de parquets construits au cours des siècles. La réhabilitation des immeubles met à jour quelque fois des décors qui malheureusement ne peuvent pas toujours être admirés du public. Puisse nous un jour trouver une solution pour en favoriser la visite.



Plafond à poutres 9 RUE ST JEAN (on discerne nettement le quadrillage formé par les liteaux)

## TRIBUNE LIBRE : S.O.S. POUR L'ENVIRONNEMENT QUOTIDIEN

Certes, les combats menés pour la défense du patrimoine méritent d'être engagés et il est nécessaire que notre pays soit quadrillé par un réseau aussi vigilant qu'actif à défendre le paysage français.

Pour autant, on peut se demander si la maîtrise de l'environnement passe par la seule démultiplication d'actions ponctuelles visant, pour l'essentiel, les monuments anciens. Que serait une France dont le patrimoine monumental serait à peu près garanti, mais dont le cadre de vie journalier, immédiat, parce que contemporain, serait à priori exempt de toutes contraintes de préservation ?

La réponse à la question s'impose déjà à nos regards.

Notre environnement quotidien, auquel paradoxalement ne va pas notre attention prioritaire, ne nous est déjà plus perceptible. Nature, urbanisme, architecture, nous sont confisqués, masqués par une prolifération sans précédent de panneaux, d'enseignes, de signalisations de toutes sortes, composant un décor de laideur et de désordre désespérément uniforme.

Quelle ville aujourd'hui, n'est pas cernée par un périphérique de supermarchés, de stations-service, de commerces criards avec leur nébuleuse d'affiches, de panneaux, de fléchages ?

Encore si nos faubourgs et nos zones industrielles étaient seuls affectés à ce rôle de support publicitaire, on pourrait se résigner et en faire la concession au système économique. Hélas, le mal est au coeur même de nos villes.

D'autant plus dangereux qu'il paraît au départ sans lendemain, (quoi de plus éphémère qu'une affiche ?) il progresse insidieusement et s'étend jusqu'à gangréner entièrement une rue, un quartier, une ville et à leur faire perdre leur âme.

Si la publicité tient le rôle principal, elle n'est pas seule en cause. Les signalisations directionnelles, publiques ou privées se multiplient de manière anarchique, la signalisation routière se développe en proportion inverse de l'attention qui lui est prêtée ; quant aux sociétés commerciales, elles imposent leur "image de marque" aux immeubles qu'elles occupent, quitte à les défigurer irrémédiablement.

L'ampleur du phénomène décourage une action d'autant plus délicate qu'elle vise un environnement que le grand public tient pour secondaire et dont la remise en l'état n'aura jamais l'impact spectaculaire de la restauration d'un monument ancien.

La conscience et la connaissance du péril sont cependant le préalable obligé de toute tentative visant à enrayer cette asphyxie.

Loin de moi l'idée de requérir l'interdiction de la publicité. Sa justification économique n'est pas en cause. Elle s'est d'ailleurs parfois insérée de manière heureuse dans notre urbanisme (on n'imagine plus le métro parisien sans ses affiches). Il faut seulement lui prescrire des zones d'expression et parallèlement lui interdire un développement parasitaire.

Or, sur ce plan, tout aujourd'hui lui reste possible. A côté des réseaux relevant des grandes agences d'affichage, sont apparus les panneaux de trottoir pour un menu à 35 Francs ou un talon-minute, les affichettes cartonnées agrafées par deux pour monter à l'assaut des lampadaires, sans parler de l'affichage sauvage proprement dit.

Quant aux potences de la société DECAUX, présentées à l'origine comme l'amorce d'une organisation de l'affichage, elles se sont surajoutées à tous les supports en place sans préjudice pour aucun.

La signalisation directionnelle pour sa part, s'est développée à la limite de l'absurde, comme si chacun avait maintenant un droit au fléchage de ses installations. Toutes les destinations sont balisées : édifices publics, entreprises, commerces... L'automobiliste ne peut plus depuis longtemps, capter cette débauche de messages qui s'étouffent par excès.

Il est impératif de repenser une signalisation urbaine sobre et raisonnable, limitée à donner l'accès à des quartiers ou secteurs auxquels se réfèreraient les adresses individuelles. Des plans-légendes très accessibles en donneraient la clef par endroit.

Les excès de la signalisation routière sont à la mesure du peu de cas fait des réglementations. Est-il vraiment nécessaire qu'une voie interdite au stationnement sur toute sa longueur se surcharge à chaque carrefour de deux panneaux supplémentaires de rappel ? A quoi bon les indications de vitesse limitée, bafouées en permanence, alors que des réglementations à caractère général existent que nul n'est censé ignorer. Et pourquoi, si l'on y tient absolument, ne pas recourir davantage à une signalisation au sol ?

L'occupation enfin par les sociétés d'immeubles non conçus à l'origine pour leur usage, doit aussi être mise en question. Obsédées par l'impératif du message commercial, elles en font une priorité dans leurs aménagements extérieurs au détriment de la mise en valeur des spécificités architecturales inexorablement gommées.

Cette préoccupation constante chez nos grandes banques ayant pignon sur rue, comment ne le serait-elle pas aussi pour les nouveaux industriels du pot d'échappement ou de la distribution ?

A cet égard, il serait souhaitable de convaincre quelques responsables de communication de ce que l'image de leur société pourrait trouver avantage à plus de respect pour l'environnement et à plus de mesure.

A travers ces quelques observations a été évoquée une situation d'une très grande ampleur à laquelle les défenseurs du paysage français doivent faire face de manière prioritaire.

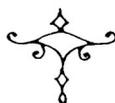
Car, pire que l'étendue du phénomène est sa nature, en ce qu'elle nous empêche de voir, de juger, d'apprécier, et par la suite, éventuellement, de conserver.

Bernard SEYDOUX

---

Extrait de la revue Sites et Monuments N° 116 - 1er trimestre 1987  
reproduit avec leur aimable autorisation.

---



## DITES - MOI !!!

Dites-moi, mamis les gones, au dernier Bulletin de S.E.L. nous étions à CONDATE et au jour d'aujourd'hui nous traversons l'Arar, sur la passerelle "trinqueballante" de St Vincent.

Sur l'autre rive, en aval, amarrée le long du quai, se trouvait une des dernières plattes sur la Saône.

Lorsque nous étions "tarabates" nous nous arrêtions sur cette passerelle et nous montrions ostensiblement du doigt les femmes de plattes appuyées sur leur planche. C'était une joyeuse tradition. Depuis le bas, ces braves lavandières nous invectivaient, nous baptisant des plus beaux noms d'oiseaux.

Nous voici sur la place Gerson, côté Est de l'église St Paul, construite sur des ruines gallo-romaines par l'évêque Sacerdoce (549-552).

Sur cet emplacement, conjointe à l'église, se situait l'église St Laurent, détruite une première fois par le Baron des Adrets, reconstruite grâce à la générosité des banquiers italiens MASCRANI, puis incendiée en 1793 sous le Siège de LYON.

Mais, mamis les gones, ce que beaucoup ignorent, c'est que le Chancelier Jean Gerson, ardent défenseur de Jeanne d'Arc, est enseveli face au numéro 2 de cette dite place, lieu de l'ancien cimetière et non point dans le catafalque à la droite de l'entrée du grand portail de l'église inaugurée le 15 décembre 1929 pour le cinq centenaire de sa mort.

Il repose sous terre depuis le 12 Juillet 1429. Lorsque, en 1642, l'on inhuma une femme, un cercueil cerclé de fer fut découvert. La nouvelle se répandit dans la ville que l'on venait de découvrir le tombeau d'un saint.

Le Cardinal Louis-Alphonse de Richelieu, frère du grand ministre descendit dans le caveau.

En mars 1842, un architecte lyonnais, Tony DUNOD, guidé par un ancien plan, entreprit des fouilles sous l'égide et à la demande de l'Académie de LYON. Il trouva des ossements et quelques débris de cercueil.

Sur le mur du fond, une partie de maçonnerie plus récente, indiquait l'endroit par où l'archevêque de Richelieu pénétra dans le tombeau en 1642.

Lorsque je passe en ce lieu, j'ai une pensée pour celui que l'on désignait l'Instructeur des Enfants.

Il est représenté par une stèle, face à l'église, édiflée en 1880 grâce à la générosité de Monsieur MANGINI, beau-père du docteur Léon BERARD, fondateur du Centre Anticancéreux de LYON.

Louis LUDIN



# LETTRE OUVERTE

A MADAME LE MAIRE DU 1er ARRONDISSEMENT

Madame le Maire,

Nous n'avons pas l'honneur - bien que nous l'ayons sollicité - d'être conviés aux CICA du 1er Arrondissement (seul Arrondissement de LYON dont nous sommes absents).

Nous nous permettons donc de vous signaler, par l'intermédiaire de ce Bulletin, les observations suivantes :

- Le mauvais état des dalles de la place Louis Pradel,
- L'affichage sauvage qui persiste sur les pentes de la Croix-Rousse.

Nous espérons ne plus être contraints de passer par notre Bulletin pour communiquer avec vous

Et vous prions d'agréer, Madame le Maire, l'expression de nos sentiments respectueux.



**INFOS -**

**S.E.L.**

## PARC VILLEROY

Le 24 février 1986, Madame Simone ANDRE nous avait invités à une réunion d'informations concernant le Parc VILLEROY.

En présence de Monsieur MOULINIER, Monsieur DELFANTE nous a présenté l'avant-projet de ce parc et le réaménagement du secteur.

Dans un délai de 2 ans environ ce projet sera réalisé et ce nouvel espace vert sera le bienvenu dans ce secteur.

Nous félicitons vivement Madame Simone ANDRE et tous les Services de la Municipalité qui ont contribué à cette réalisation, qui ont conçu ce projet et l'ont mené à bien avec la ténacité et le dynamisme que nous leur connaissons.



## FOSSE AUX OURS

Avec l'aimable accord de Monsieur MOULINIER, nous avons été reçus à l'Agence d'Urbanisme où nous a été présenté et commenté le plan d'aménagement de ce secteur auquel nous souscrivons entièrement.

Merci aux Responsables de nous avoir consacré une partie de leur temps.

RESTAURANT SCOLAIRE  
A ST JUST

Nous avons appris qu'un projet de restaurant scolaire à Saint-Just, près du Lycée de jeunes filles, était à l'étude.

Nous attendons d'en savoir plus à ce sujet mais nous faisons déjà toutes réserves.

## PLACE ANTONIN PONCET

Monsieur MOULINIER nous a invités le 10 Février 1987 à une réunion du Comité de Pilotage de LYON 2<sup>me</sup> au cours duquel nous fut présenté le projet d'aménagement de la place Antonin Poncet.

## PROJETS DE VISITES

Nous étudions la possibilité d'organiser une visite de :

- l'aménagement de Gerland,
- l'ancien cimetière de Loyasse,
- d'un fort de LYON.

Nous vous tiendrons au courant.



**OZA**  
REPRODUCTION

- Photocopies tous formats réduction, agrandissement
- Photocopie couleur du 21 x 29,7 cm à 1 x 2,7 m
- Reproduction tous documents Impression typo-offset, tirage de plans, cartouches autocollants, calques imprimés, impression sur polyester

CIRCULAIRES  
TARIFS  
CATALOGUES

Copieur de plans  
Résolution  
jusqu'à 90 cm de large.  
Longueur illimitée.  
Unique à Lyon

- Matériel et fournitures pour bureaux et bureaux d'études
- Classement
- Calculatrices, enregistreurs Olympus

revendeur  
officiel  
Regma

Tél. 78.89.04.10  
33, rue Malesherbes 69006 Lyon

Président : Henry BERCHTOLD  
21 Ter, avenue Général Leclerc  
69160 TASSIN - Tél. 78.34.34.17

Secrétaire : Marielle GIRAUD  
47, rue St Georges - 69005 LYON  
Tél. 78.37.16.02

Trésorier : Pierre JAMET  
3, place des Chartreux 69001 LYON  
Tél. 78.30.08.73